

dossier

Le verdissement de la Ville

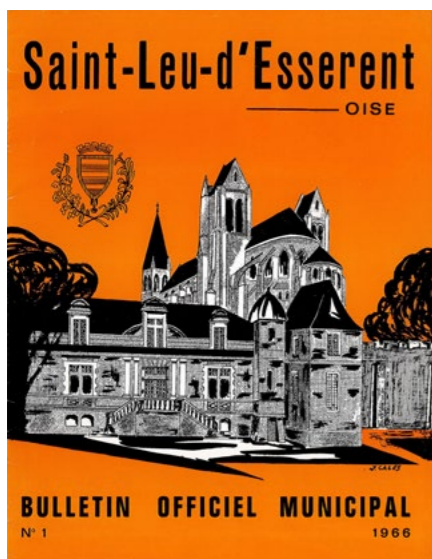
actualités

Budget Municipal



Saint-Leu d'hier à aujourd'hui

Hier : couvertures d'anciens magazines de la ville



1966 : le tout premier bulletin municipal officiel ! Un article nous rappelle que Saint-Leu est la traduction picarde de **Saint Loup** et que **Esserent** vient du latin « Estrecent » qui veut dire « s'élever en talus ». On parlait jadis de la « Colline de Saint-Leu », qui fut habitée par les premiers hommes.



1970 : un dessin du XVI^{ème} siècle, de G. HALNA du FRETAY, représente la ville du temps de sa fortification. Une page de ce numéro est dédiée au projet de création des maisons Phénix dans le lieu-dit « le bout du Val ».



1981 : jolie vue de « Saint-Leu sur Oise » (nom de la ville à la Révolution française). Dans ce numéro, un article fait le point sur les travaux de construction du complexe Pascal Grousset. Un joli clin d'œil à quelques semaines de l'inauguration de notre nouvelle piste, 42 ans après sa création !

Aujourd'hui : Yann Vilain Cortie

Yann est un auteur et illustrateur lupovicien, que vous avez pu rencontrer lors du salon des Artistes en liberté fin janvier. Portrait d'un artiste de Saint-Leu, auteur multi-casquettes qui fait aimer la lecture à nos enfants et aux plus grands !

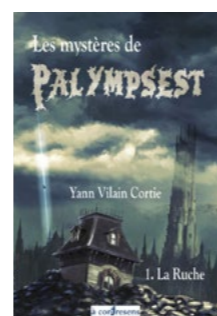
Yann a commencé à dessiner très jeune et s'est d'abord formé aux arts appliqués, avant de poursuivre des études dans le cinéma d'animation. Il a travaillé plusieurs années dans le jeu vidéo avec notamment la création de l'univers graphique du jeu « Obscure » sur PS2, dans les années 2000, pour ceux qui s'en souviennent ! Il passe ensuite par la création de décors de films et l'enseignement. En 2018, il auto-édite un premier ouvrage : « Bobo le crapaud » et est repéré par un éditeur lors d'une nuit de la lecture organisée au Collège Jules Vallès. Sylvain Rumello et Yann proposent le projet « Prudence et Timéo », aux éditions *A contresens*. Depuis, il a sorti une quinzaine d'ouvrages dont un roman pour les adolescents : « Les mystères de Palympsest ».

Il travaille actuellement à l'adaptation de « Bobo le crapaud », pour en faire un album de 96 pages destiné à des lecteurs un peu plus grands (8-10 ans).

En parallèle, Yann est également caricaturiste. Il réalise votre portrait à la main ou en version numérique et intervient pour tout type d'évènement (salon, mariage, anniversaire, etc).

N'hésitez pas à le contacter si vous souhaitez acheter l'un de ses ouvrages et le recevoir dédié.

@yannvilaincortie | autrombinocroq.com | yvilaincortie@gmail.com



SOMMAIRE

[Saint-Leu d'hier à aujourd'hui](#) p.2

DOSSIER

[Le verdissement de la Ville](#) p.4

[actualité](#) p.8

[Budget 2023](#)

[retour en images](#) p.10

CARNET

Naissances

> Enzo et Milo DANTAN, le 29 janvier 2023

> Agathe SIMON, le 7 février 2023



PACS

> Aïdy RODRIGUES et Julien SAIGNES, le 22 mars 2023

Baptême

> Kylian DEGIORGIS, le 25 février 2023

Décès

> Serge MAILLY, le 7 décembre 2022

> Ginette LÉVÊQUE, le 1er février 2023

> Monique LECOCQ, le 20 février 2023

> Thérèse DESCROIX, le 27 février 2023

Vous souhaitez faire paraître une information dans la rubrique CARNET de l'InfoMairie ?

Remplissez le formulaire d'autorisation de parution (*disponible en mairie et sur le site de la ville*) et joignez le cas échéant une photo en format jpeg, en précisant le nom de la ou des personnes photographiées.

Vous pouvez adresser vos éléments par mail à :

pole.communication@saintleuesserent.fr

Tout autre mode de transmission ne pourra être pris en compte.

Mairie

14, place de la Mairie - 60340 Saint-Leu d'Esserent - 03 44 56 87 00

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Le samedi : 9h-12h

   WWW.SAINTLEUESSERENT.FR



ÉDITO le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers habitants,

Saint-Leu est une ville d'équilibre. Ses nombreux services urbains ne nous font pas oublier son passé rural et agricole, ses forêts et ses berges. Vous trouverez dans ce bulletin quelques suggestions de promenades accessibles à tous. La commune a mis en place une politique de verdissement de la ville qui illustre l'attention portée au développement durable de notre territoire.

Vous avez récemment reçu un document Zoom sur les travaux de la rue d'Hardillière. Ils nécessitent un temps de préparation conséquent, compte tenu de la difficulté particulière de ce chantier. Je remercie chacun de mesurer l'intérêt de ce projet de sécurisation de l'entrée Nord de la ville. De même je remercie chacun à l'avance de respecter les déviations indiquées sur ce document afin de ne pas perturber l'avancement des opérations.

Les beaux jours reviennent, vous découvrirez dans un supplément : « l'Agenda des beaux jours », le programme de nos nombreuses animations (festives, sportives, culturelles, citoyennes) pour le printemps et l'été. J'attire particulièrement votre attention sur l'inauguration de la piste d'athlétisme du Complexe Pascal Grousset, récemment rénovée. Vous êtes invités à l'emprunter le dimanche 14 mai, ne serait-ce que pour quelques foulées, lors de notre inauguration populaire.

L'équipe municipale a voté le budget 2023, conformément aux orientations discutées lors du précédent conseil municipal. Malgré les charges exceptionnelles dues au contexte actuel, notamment la hausse du coût de l'énergie, nous ne demandons pas d'effort supplémentaire aux habitants : ni sur les impôts, ni sur les tarifs de nos services. Nous restons vigilants sur l'évolution de la situation générale et ses conséquences pour notre commune.

Malgré tout, la mise en œuvre de nos engagements avance très bien. Par exemple les travaux de la Maison de la Petite Enfance vont démarrer avant la fin d'année, pour une ouverture en 2024.

Le Maire,
Frédéric BESSET

Journal d'informations municipales diffusé gratuitement dans tous les foyers :

- Directeur de publication : Frédéric BESSET
 - Rédaction : Elisabeth GODARD et Clémence BALLEST service communication
 - Maquette : Charlotte FROBERGER, service communication
 - Photos : service communication de Saint-Leu d'Esserent
 - Impression : Imprimerie ISL Creil 03 44 64 13 95
 - Tirage : 2200 exemplaires - Dépôt légal à parution
- La ville remercie les associations pour leur collaboration.





Bien-être des habitants, résilience du territoire, beauté des paysages, lutte contre le réchauffement climatique : autant de raisons de favoriser le verdissement des villes ! C'est un des objectifs que s'est fixée la municipalité pour ce mandat. Nous vous en expliquons les raisons.

C'est quoi le verdissement ?

Les villes ont une forte capacité de réflexion de la chaleur en raison des routes et des bâtiments composés d'asphalte ou de béton. Cela engendre une élévation de la température ambiante. En augmentant la quantité de végétaux (herbe, plantes, etc) dans une ville, on peut atténuer cet impact et contribuer à améliorer le bien-être physique et mental des habitants. Les arbres et les sols drainants jouent un rôle de climatiseur naturel lors de fortes chaleurs. Le verdissement est donc l'une des stratégies permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains, tout en améliorant la qualité de vie.

“ Attention, verdifier ne signifie pas forcément fleurir ! Eric Muller, conseiller délégué au développement durable, nous explique que la désimperméabilisation des sols est le cœur du sujet :

Le verdissement étant une opération motivée par des objectifs environnementaux, le choix des végétaux doit également s'inscrire dans une logique de développement durable. On optera donc pour des variétés vivaces qui ne nécessitent que peu d'arrosage. ”

Il existe plusieurs leviers de verdissement d'une ville. Tout d'abord en augmentant les espaces verts, ensuite en végétalisant des ruelles, des murs, des toits, des écoles, des friches industrielles, etc. Enfin, en invitant les habitants à remplacer leurs terrasses par des jardins, à végétaliser leurs balcons, etc.

Le verdissement permet de créer des zones ombragées et de rétention des eaux pluviales, ce qui diminue la chaleur ambiante. Les plantes sont également productrices d'oxygène et absorbent le dioxyde de carbone, elles sont donc essentielles à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, les arbres et les plantes abritent de nombreux insectes et petits animaux indispensables à la survie de la planète. Les insectes sont les pollinisateurs des plantes et un maillon essentiel de la chaîne alimentaire animale. Nous devons donc tout faire pour favoriser leur présence.



Comment agir à Saint-Leu d'Esserent ?

Plusieurs possibilités s'offrent aux communes qui souhaitent entamer un processus de verdissement. Bien qu'on ne puisse pas comparer les îlots de chaleur urbaine engendrés par une grande métropole à ceux d'une ville comme Saint-Leu d'Esserent, le réchauffement climatique nous concerne tous et nous pouvons agir à notre échelle pour améliorer la capacité de résilience de notre territoire. Par ailleurs, le contexte financier nous oblige aussi à modifier nos pratiques car, à effectif constant, nous devons intégrer de nouveaux espaces à entretenir (quartier des Trois Étangs, berges de l'Oise).

> Augmentation du nombre d'espaces verts

Dans le nouveau quartier des Trois Étangs, le conseil municipal a demandé la création d'un grand espace vert accessible à tous et aux multiples fonctions : promenade avec vue sur l'abbatiale, réserve de biodiversité, infiltration des eaux pluviales.

> Fleurissement : passage de l'annuel au vivace

Pour les fleurs, nous sommes tout d'abord passés à une majorité d'espèces vivaces, c'est-à-dire qui vivent plusieurs années, contrairement aux espèces dites annuelles qui portent bien leur nom et ne vivent qu'une saison. Par exemple, de nombreuses fleurs à bulbes (jonquilles, jacinthes, tulipes) repoussent chaque année. Plusieurs massifs auparavant composés de plantes annuelles ont été remplacés par des vivaces : la Mairie, rue Victor Hugo (la Prée), rue de la République, rue Henri Barbusse, rue Salvador Allende. Nous avons également quelques prairies fleuries (fleurs sauvages). On conserve toutefois certaines variétés annuelles car, comme l'explique Sarah Casiez, Responsable des espaces verts, cela permet de préserver la variété horticole et d'éviter que des espèces disparaissent. Ce nouveau mode de fleurissement est également une manière de réaliser des économies.

> Plantation d'arbres

Chaque année de nouveaux arbres sont plantés, ce qui permet de remplacer ceux qui sont coupés pour des raisons de sécurité, comme cela a été le cas dernièrement au parc de la Garenne. Par ailleurs, nous luttons contre les espèces exotiques envahissantes qui empêchent les autres espèces de se développer (Renouée du Japon, Buddleia, Balsamine de l'Himalaya). En ayant choisi des espèces adaptées au sol et à l'exposition, les besoins en eau ont été fortement diminués.

> Fabrication et utilisation de compost et d'engrais naturel

Par ailleurs, les feuilles mortes sont broyées et réutilisées avec l'herbe des tontes pour faire du compost, qui est mélangé à la terre pour les plantations. Pour le paillage des massifs, nous utilisons du BRF (Bois Raméal Fragmenté), issu du broyage des branches et des tailles réalisées par exemple dans le Parc de la Garenne ou le Parc de la Mairie. Le paillage permet de conserver l'humidité en été et de protéger du froid en hiver, de limiter le désherbage et de nourrir la terre. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé par la commune pour l'entretien des espaces verts. Le désherbage, si nécessaire, est effectué à la main. Du compost sert d'engrais naturel pour nourrir les plantes.



Focus sur les grands projets en cours

Le verdissement du cimetière, auquel nous avons consacré un article dans l'InfoMairie d'octobre 2022, est toujours en cours. Il faut compter plusieurs mois pour revégétaliser correctement un espace comme celui-ci. En faisant pousser l'herbe sur les allées, nous cherchons à ramener de la fraîcheur dans ce lieu pour les périodes de fortes chaleurs et à le rendre plus agréable pour s'y recueillir sereinement.

Enfin, **l'agriculture urbaine** fait également partie du verdissement. Dans ce cadre, nous avons des jardins et potagers partagés avec un poulailler pour récupérer les déchets organiques et faire du compost. Depuis plusieurs années des moutons viennent remplacer la tondeuse sur certains espaces verts, c'est ce qu'on appelle l'éco-pâturage. Ils entretiennent notamment la prairie du Centre de Loisirs. Des arbres fruitiers ont été plantés dans divers quartiers et dans les cours d'écoles. Tout cela s'inscrit dans une démarche d'auto-suffisance et de solidarité.

Les poules de Saint-Leu

Dans le cadre de la lutte du gaspillage alimentaire au sein des réfectoires et de la Loi Egalim, un poulailler a été installé sur le terrain des jardins partagés (Clos de la Vendrie). Ce projet est mené conjointement par les Pôles EJS et Technique. 8 poules ont été accueillies le 13 mars (2 poules rousses, 2 Grises, 2 poules Sussex et 2 poules la Marans). Les poules sont nourries grâce aux restes des repas non consommés et les déchets alimentaires sont donnés journalièrement aux poules. Un agent passe deux fois par semaine au sein des cantines scolaires de la ville pour récupérer les déchets alimentaires. A cela sont ajoutés du maïs et du blé. Les œufs produits seront mis à disposition des bénéficiaires de l'épicerie solidaire.



Quelques conseils pour verdir votre jardin ou terrasse

> Entretien des haies en bordure de terrain

Si le verdissement de la ville est aussi entre les mains des habitants, cela implique que l'entretien est de la responsabilité de chaque riverain qui doit désherber son trottoir et tailler ses haies.

Pour une haie fleurie, on taillera toujours après la floraison, et plus précisément à la sortie de l'hiver pour les floraisons estivales, afin de favoriser celle-ci l'année suivante. Si vous avez une haie de conifères (thuyas ou cyprès par exemple), la période de taille est en avril ou en août. Ces dernières espèces sont toutefois déconseillées car elles favorisent les nids de frelons (prédateurs des abeilles, dont nous avons tant besoin) et nuisent aux papillons. Pour protéger les oiseaux, on pourra s'assurer de la présence d'un nid avant d'effectuer la taille.

> Choisir les espèces à planter

Quelle que soit la superficie de votre jardin, évitez de vous reposer sur votre seule variété, qui sera plus sensible aux maladies et mauvais pour la biodiversité.

Favorisez les graminées et vivaces qui reprennent chaque année et ne nécessitent pas beaucoup d'arrosage.

Pour attirer les abeilles et papillons, plantez des fleurs mellifères (lavande, romarin, trèfles, etc).

> Période de plantation

La meilleure saison pour planter est l'automne, mais le printemps reste quand même propice. Renseignez-vous sur les espèces lors de l'achat afin de vous assurer de l'exposition (ombre ou soleil) et des conseils d'entretien (plantation, arrosage, taille).

GUIDE DES BALADES

Un territoire propice à la promenade

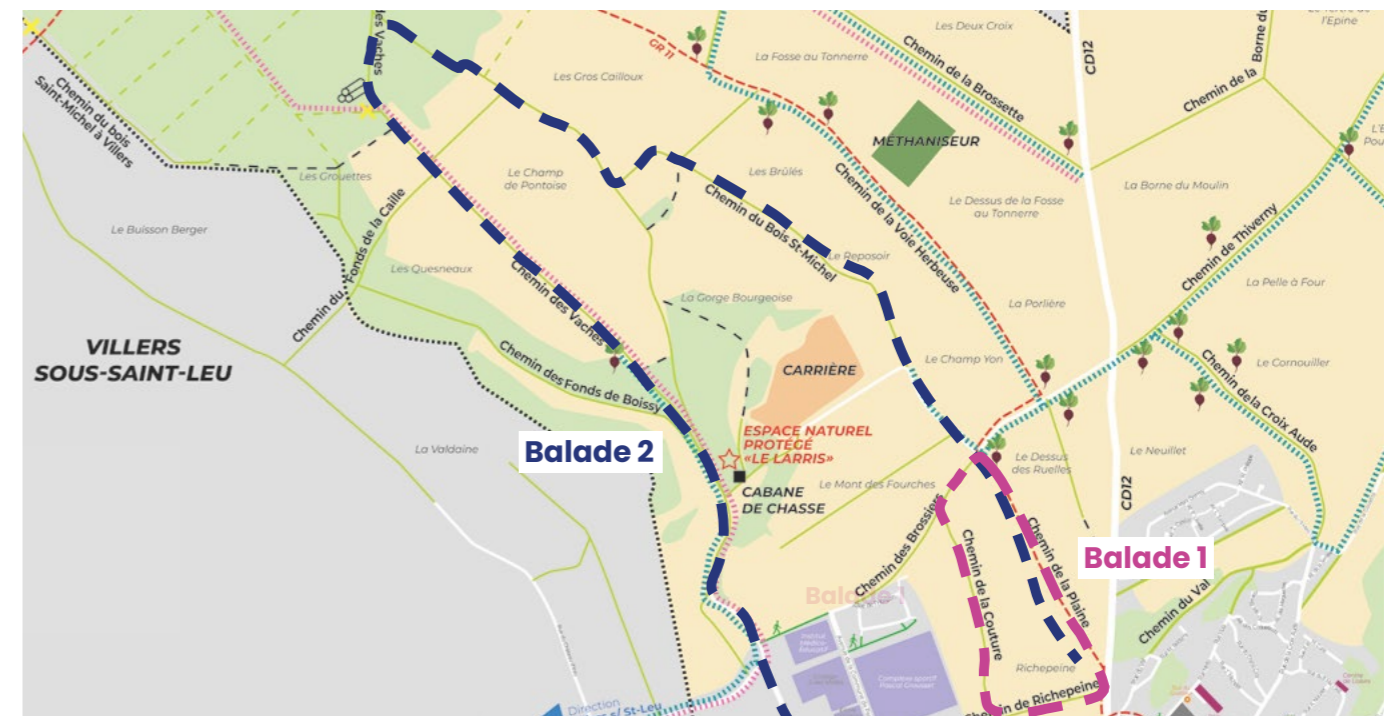
L'arrivée du printemps c'est aussi l'occasion de redécouvrir notre territoire à pied ou à vélo.

Découvrez, ci-dessous, un extrait du plan des espaces ruraux et forestiers de la ville.

“ Pour une courte balade, vous pouvez emprunter les chemins les plus proches de la ville et notamment découvrir les jardins familiaux (Balade 1 : environ 15 minutes). Pour une boucle plus longue, empruntez le chemin de la plaine, puis celui du Bois-Saint-Michel et rejoignez le chemin des vaches, puis revenez sur la ville en contournant la Carrière et en arrivant par le quartier de Boissy (Balade 2 : environ 1h) ” Eva Salavador, conseillère municipale.

Vous pouvez également profiter des 6km de berges de l'Oise, du parc de la Garenne et des trois étangs pour de jolies promenades au bord de l'eau.

Découvrez les itinéraires proposés par l'Office de Tourisme : www.creilsudoise-tourisme.fr/je-cherche/randonnee/

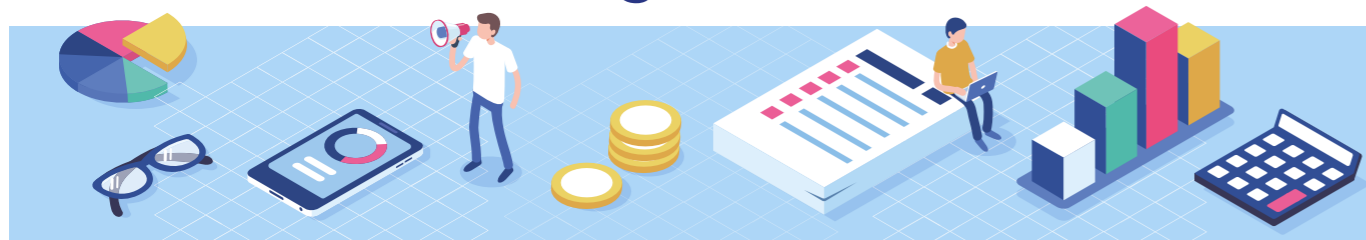


Les chemins en pointillés noirs (- - -) ont été réhabilités cet hiver par le chantier d'insertion, dirigé par Frédéric Puille. Depuis la loi Labbé et l'obligation du zéro-phyto dans les communes, les rues restent vierges d'adventices (dites « mauvaises herbes ») notamment grâce à leurs interventions, en appui des espaces verts de la ville.



Si les bienfaits physiques de la marche sont évidents, de nombreuses études scientifiques démontrent aujourd'hui que celle-ci a également un impact considérable pour prévenir les troubles psychiques (du simple stress jusqu'à la dépression).

Une bonne raison de s'y mettre ou de s'y remettre !



Le budget 2023 de la ville a été adopté par le conseil municipal le 9 mars dernier. Il faisait suite au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui a eu lieu le 7 février.

Maintien de notre feuille de route

Les orientations budgétaires de la ville s'inscrivent dans la continuité de 2022.

- L'adaptation de l'organisation aux crises nouvelles** : gestion de crise à travers le plan communal de sobriété, poursuite des projets de développement durable (5e phase du programme d'éclairage public, projet de parc solaire photovoltaïque, autonomie alimentaire locale...)
- La poursuite des grands projets du mandat** : livraison des 80 logements de l'Abreuvoir aux Moines, d'une résidence service pour « seniors indépendants » dans le quartier des Trois Etangs, phase 1 de la Maison de la Petite Enfance et phase 1 de la requalification de la rue d'Hardillière, avancement du projet voies douces avec l'ACSO.
- Le maintien des services de proximité et de l'équilibre financier** : l'objectif de la collectivité est de conjuguer maintien des services (services aux familles, soutien aux associations...) et maintien de l'équilibre financier

Contexte 2023

En 2023, nous constatons une poursuite de la dégradation du contexte financier qui a des conséquences directes sur le budget de la ville :

INFLATION

Incertitude de son évolution
Révision annuelle de la tarification des marchés publics

ÉNERGIE

Augmentation du coût de l'énergie
+ 300 000€

CHARGES

Hausse de la valeur du point indiciaire... + 100 000€
Reversement des résultats du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de l'eau + 67 000€ jusqu'en 2026

Mesures mises en place

- > Élaboration et suivi au plus près du plan de sobriété de la ville
- > Accentuation de la recherche de financements (fonds vert, fondations...)
- > Poursuite des cessions immobilières
- > Maintien des taux des taxes d'habitation et foncières (relèvement en 2022)
- > Inscription d'un emprunt d'équilibre (qui sera annulé dès l'arrivée des subventions demandées)
- > Stabilité des tarifs des services (relèvement en 2022 avec la création de barèmes)

Pour une analyse plus complète, nous vous donnons rendez-vous sur notre site internet sur lequel figure la vidéo des débats complets du budget 2023.

[Vie Municipale](#) > [Conseil Municipal](#) > [Conseil Municipal](#) et/ou > [Orientations et budget](#)

En 2023, le budget de la ville s'élève à 11 548 432€

Dépenses de fonctionnement

8 502 342 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et à la qualité des services à la population.

Ce sont les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année et qui permettent :

- > Les animations culturelles
- > Le fonctionnement des écoles et les services aux familles
- > L'entretien des rues et des espaces verts...

À ces montants s'ajoutent 1 404 223 € d'opérations d'ordre

Dépenses d'investissement

3 046 090 €

Les dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux réalisés dans la ville.

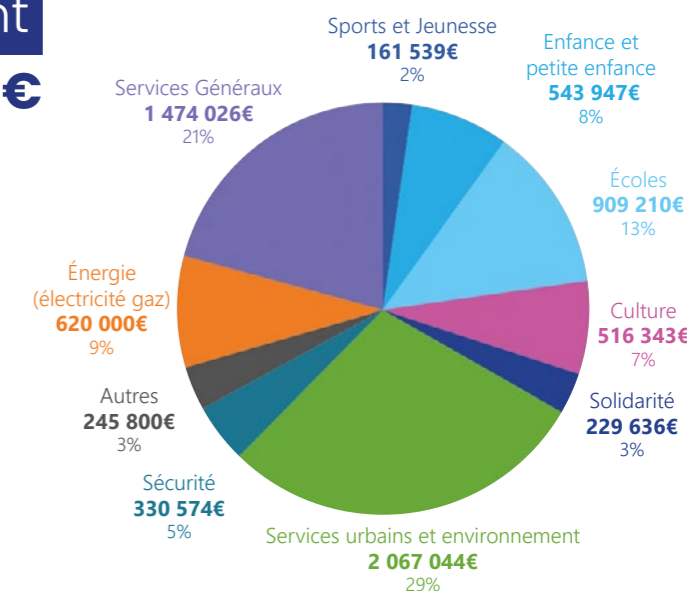
Ce sont à la fois les travaux d'entretien des bâtiments publics et des rues mais aussi ceux relatifs aux grands projets :

- > Création de la maison de la petite enfance
- > Requalification de la rue d'Hardillière
- > Éclairage public...

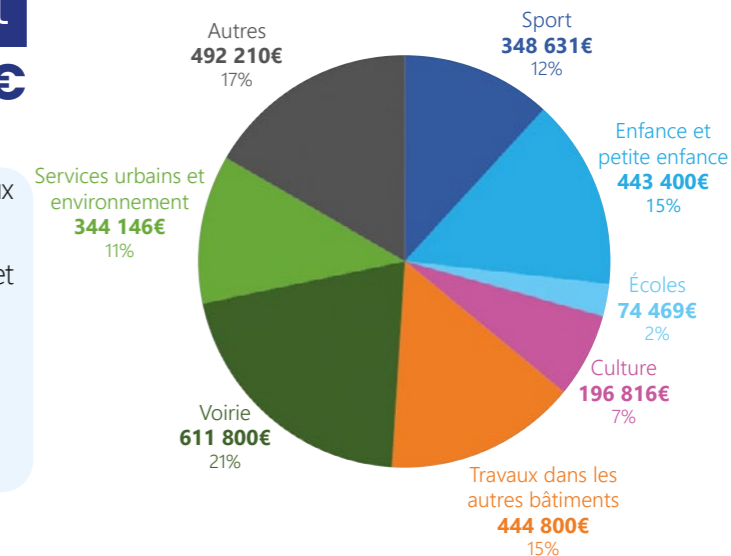
À ces montants s'ajoutent 89 819 € d'opérations d'ordre

Principaux investissements prévus en 2023

Création Maison de la Petite Enfance - 1 ^{ère} phase - réhabilitation d'un bâtiment communal	440 000 €
Requalification de la rue d'Hardillière – 1 ^{ère} phase – dont achat d'une grange	469 000 €
Rénovation éclairage public – 5 ^e phase	161 000 €
Isolation des ateliers municipaux et changement de chauffage	94 000 €
Reprise du parvis de la Mairie	90 000 €
Police Municipale (création d'une armurerie, d'une rampe PMR)	66 000 €
Sécurisation des bâtiments publics - 1 ^{ère} phase	57 000 €
Médiathèque (ceinturage et reprise de fissures structurelles)	56 000 €
Système de télégestion énergétique (école Raymonde Carbon, gymnase Jean Macé, Salle Art et Culture, Mairie)	51 000 €
Salle Art et Culture (mise en conformité de l'équipement scénique)	49 000 €
Maternelle Jean Macé (isolation des combles, installation porte chaufferie coupe-feu)	41 000 €



Au budget de fonctionnement de la Solidarité s'ajoutent les budgets du CCAS (93 718€) et de la Résidence pour Personnes Agées (301 202€)





28 & 29 janvier Salon des Artistes en Liberté



1^{er} prix du public



7 mars Réunion Publique Travaux Rue d'Hardillière



12 mars Thé dansant



2 février Réunion Publique Réserve Communale de Sécurité Civile



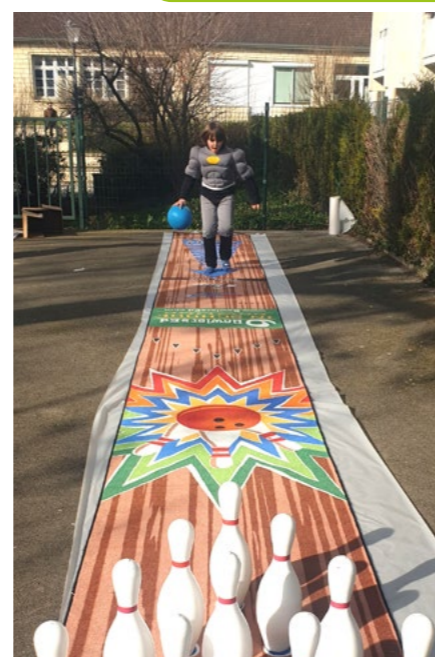
15 février Atelier Yoga



10 mars Soirée des sportifs médaillés et bénévoles



Février Animations du Centre de Loisirs



15 mars Carnaval Intergénérationnel



19 mars Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

RUES DE LA VILLE

DIMANCHE 2 AVRIL

VIDE-GRENIERS

de 8H à 18H



INAUGURATION PISTE D'ATHLÉTISME

COMPLEXE PASCAL GROUSSET

13 & 14 MAI

**20
TERRE
DE JEUX
24**



Informations

03 44 56 81 01 | sport@saintleudesserent.fr

WWW.SAINTLEUDESSERENT.FR

